



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le treizième jour de mai deux mille treize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7956-05-2013 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7957-05-2013 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2013

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 a été courriellé à chacun des maires le 10 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 8 avril 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 30 avril 2013.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7958-05-2013 TNO

Approbation des achats et déboursés

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le journal des achats et le journal des déboursés suivants :

Journal des achats, pour un total général de 7 475,40 \$
Journal des déboursés, pour un total général de 47 464,92 \$

Présentés aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

LETTRÉ DE JOËL ROURE – DÉNEIGEMENT ROUTE SAINT-JOSEPH-DES-MONTS

À titre informatif, dépôt de la lettre de M. Joël Roure, résidant du secteur Saint-Joseph-des-Monts dans les TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie, adressée au préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, relative à une demande d'entretien hivernal de la route Saint-Joseph-des-Monts, datée du 25 avril 2013.

Le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a déjà répondu à cette demande, il ne donne pas suite à celle-ci.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 30 AVRIL 2013

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 30 avril 2013* non vérifiés au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7959-05-2013 TNO

Engagement DESSAU inc., étude géotechnique, plans et devis route Saint-Bernard-des-Lacs

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit faire faire des travaux de réparation et d'entretien de la route Saint-Bernard-des-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage DESSAU inc. pour faire une étude géotechnique et préparer les plans et devis afin de réaliser les travaux de réparation et d'entretien de la route Saint-Bernard-des-Lacs ;
2. demande que le paiement des factures, reliées à ce projet, soit prélevé dans le poste budgétaire 02 32000 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7960-05-2013 TNO

CONSIDÉRANT QU'avant le 30 avril, le directeur général doit déposer le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'après ce dépôt, et au plus tard le 30 avril 2013, le rapport financier du vérificateur externe doit être transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'un des organismes, à être consolidé, n'a pas encore fourni à la MRC ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier du vérificateur externe sera déposé ultérieurement au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de lui accorder une prolongation jusqu'au 31 juillet 2013 pour déposer le rapport financier du vérificateur externe, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 des TNO de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7961-05-2013 TNO

Engagement LVM, plans et devis route du Ruisseau-Landry

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit faire faire des travaux de réparation et d'entretien de la route du Ruisseau-Landry;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE engage LVM pour préparer les plans et devis afin de réaliser les travaux de réparation et d'entretien de la route du Ruisseau-Landry, au coût de 9 400 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7962-05-2013 TNO

Autorisation de signatures pour les effets bancaires, remplacer la résolution numéro 6997-04-2011 TNO

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 6997-04-2011 TNO titrée *Autorisation de signatures pour les effets bancaires* ;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit modifier les noms des signataires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE remplace la résolution numéro 6997-04-2011 TNO titrée *Autorisation de signatures pour les effets bancaires* par ce qui suit :

1. nomme le préfet, le préfet suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier, le maire de Sainte-Anne-des-Monts et le maire de Cap-Chat représentants de la personne morale à l'égard de tout compte qu'elle détiendra à la caisse;

Ces représentants exerceront les pouvoirs de gestion suivants au nom de la personne morale :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;

- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;
 - demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale;
 - signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale.
2. nomme le préfet, le préfet suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier, le maire de Sainte-Anne-des-Monts et le maire de Cap-Chat représentants de la personne morale à l'égard des emprunts de cette dernière et des garanties qu'elle pourra consentir.

Ces représentants pourront, au nom de la personne morale, faire signer et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et aux garanties de la personne morale.

Afin de pouvoir lier la personne morale, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la personne morale reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière. Cependant, sur un effet bancaire sur lequel il doit apparaître plus d'une signature, l'une d'elle devra être une signature écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7963-05-2013 TNO

Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, désignation d'un enchérisseur

CONSIDÉRANT QUE des immeubles situés sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, la MRC peut enchérir et acquérir ces immeubles situés sur son territoire par l'entreprise du maire ou d'une autre personne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate M. Christian Pelletier, responsable du développement durable, pour enchérir à la vente des immeubles situés sur les TNO de la MRC pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 13 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ, il est résolu de lever la séance à 19 h 30.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

